



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

- N°19 -

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_19-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **28**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Affectation des résultats 2024 du budget annexe
PÉRILS

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Stéphane RODIER, Maire ;

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ ;

C.M. 14.04.2025
 - N°19-

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE PÉRILS

- Vu les articles L2311-5 et R2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe PERILS lors du Conseil Municipal du 14 avril 2025 ;
- Considérant les résultats, ci-dessous, du CFU 2024 du budget annexe PÉRILS ;

En tenant compte du CFU 2024 du budget annexe PERILS, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024 ; Le résultat d'exploitation doit servir à combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ; L'affectation du résultat doit intégrer les restes à réaliser ;

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- €		- €	86 635,95 € 86 635,95 €	- €	- €
FONCTIONNEMENT			0,00 €			0,00 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	0,00 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 A REPRENDRE (LIGNE 001)

- €

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

C.M. 14.04.2025
- N°19-

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ (1 NE POUVANT PAS VOTER :
Stéphane RODIER, Maire) :

- **Approuve** l'affectation du résultat du budget annexe PERILS telle qu'exposée ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Annie CHEVALDONNÉ

La Présidente de séance,

Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_19-BF